

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Présents : ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CANREDON Bénédicte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIÉ Serge, ROZIÈRES Nathalie, RUFIE Bertin, SANCHEZ Nadine, TEULIER Sylvain, VIDAL Sylvie

Désignation d'un secrétaire de séance : M. TEULIER Sylvain est désigné secrétaire de séance.

Au vu du contexte actuel (épidémie COVID 19) la réunion à huis clos est décidée par vote : 13 voix pour.

Le compte-rendu de la séance en date du 20 mai 2021 est approuvé à l'unanimité - 12 voix pour et 1 abstention –

Mme Aurélie Aubry du CAUE présente à l'ensemble du conseil municipal le schéma directeur pour les aménagements des cœurs de village d'Auzits, du Plateau d'Hymes et de Rulhe.

DELIBERATIONS

1/ Extension du réseau électrique « la Peyre »

Il est nécessaire de réaliser une extension de réseau de distribution publique d'électricité au lieu-dit la Peyre pour alimenter un bâtiment existant venant d'être acheté. Le coût estimatif des travaux s'élève à 14 000 € HT. Le SIEDA prend en charge 9 800 € HT et la contribution restant à la charge de la commune est de 4 200 € HT. Un fonds de concours sera signé avec les acquéreurs du bâtiment pour un remboursement de ces frais.

La délibération est approuvée à 13 voix pour.

2/ Dénomination et numérotage des voies de la commune par le SMICA

L'ensemble de la commune est maintenant à jour dans son numérotage et adressage. Ce plan d'adressage permet une meilleure identification des lieux-dits et des habitations facilitent l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons. Le SMICA propose un accompagnement pour la réalisation du plan d'adressage. Le devis est signé pour un montant de 2 520 € TTC.

La délibération est approuvée à 12 voix pour et 1 abstention.

La délibération sur les indemnités du personnel communal est reportée à la prochaine séance : le conseil municipal est en attente de l'avis du Comité Technique du centre de Gestion.

SUJETS ABORDES

- Appel à candidatures aménagement cœurs de village :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 juin 2021 pour retenir trois candidats. Une grille d'évaluation a été créée avec des critères précis. Après avoir longuement analysés les dossiers de cinq candidats, la commission propose les trois candidats suivants pour la maîtrise d'œuvre des trois aménagements :

- Patrice Causse paysagiste concepteur (Olemps),
- PhBa Caroline Lafon architecte (Figeac) – AVIP Amélie Vidal et AQR géomètre
- François Poux architecte (Baraqueville) – LBP (Villefranche de Rouergue)

Ces 3 maitres d'œuvre présenteront leurs offres de service pour réaliser la conception puis le suivi des travaux Cœur de village. L'offre la mieux-disant sera retenue avant fin juillet et son auteur désigné comme notre maître d'œuvre.

- Schéma directeur du CAUE pour l'aménagement des cœurs de village :

Pour concevoir les aménagements de nos bourgs le maître d'œuvre devra se baser sur le schéma directeur élaboré par le CAUE 12 (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de l'Aveyron, association sous l'égide du Conseil Général). Ce schéma présente, après enquête de terrain, les caractéristiques paysagères et architecturales de notre commune, ainsi que les usages de vie de ses habitants. Cet état des lieux est suivi de recommandations pour que les aménagements futurs répondent au mieux aux attentes des habitants.

Ces derniers ont été consultés au cours du 1^{er} week-end de juin pour exprimer leur ressenti par rapport à l'état actuel de leur village, leurs souhaits, leurs idées....

Le maître d'œuvre devra proposer des aménagements prenant en considération l'ensemble de ces éléments, tout en restant réaliste au regard de notre capacité financière. Concernant La Planque, la conception de l'espace public devra intégrer évidemment l'ouverture du Riou-Viou, dont la préparation poursuit son cours sous la responsabilité du Syndicat Mixte du Bassin Célé Lot-Médian.

Au cours de la phase de conception les esquisses, vues perspectives, etc... seront présentées aux habitants, en suite logique à la récente concertation.

La phase d'études s'échelonnnera jusqu'à fin 2021 pour des travaux devant débuter en 2022.

Ce schéma est validé par 13 voix pour.

- Modernisation éclairage public (LED) :

La mission d'étude d'éclairage public par le SIEDA a été acceptée. L'étape suivante est de choisir les têtes de luminaires à installer. Il est décidé de choisir des têtes luminaires adaptés à l'aspect historique des hameaux et d'autres têtes pour le reste de la commune. Une baisse d'intensité de 70 % sera programmée de minuit à six heures. La commune bénéficiera d'une aide financière de 50 % du montant global.

- **Devis toiture église d'Auzits :**

M. Cyprien Lottin présente un tableau comparatif de trois devis qui portent sur le choix de deux variétés de tuiles et sur les abassons. Sont comparés les devis avec :

- Entreprise Mayanobe : 27 144,00 € TTC
- Entreprise Laporte : 24 931,92 € TTC
- Entreprise Théron : 25 988,88 € TTC

Le choix se porte sur l'entreprise Laporte avec 11 voix pour et 2 abstentions

- **Devis mur cimetière :**

Après avoir fait l'étude géotechnique, la société SAGE est à nouveau sollicitée pour le contrôle des travaux : le devis d'un montant de 2100 € HT et 2520 € TTC est accepté par l'ensemble du conseil municipal. La solution apportée sera un ancrage avec des croix de Saint André pour soutenir le mur.

INFORMATIONS AUX ELUS

- M. Serge Portié fait un résumé des travaux de voirie, des travaux d'élagage et d'entretien d'espaces verts en cours sur l'ensemble de la commune.
- Mesdames Sylvie Vidal et Nathalie Rozières sont en charge de l'organisation des marchés nocturnes 2021 qui auront lieu les vendredi 23 juillet, 6 août et 13 août. Afin de les organiser au mieux, des réunions de préparation seront faites rapidement.
- Les cabines à livres ont besoin d'être réorganisées : Mmes Sylvie Vidal et Brigitte Bonafé sont volontaires pour faire « vivre » ces cabines à livres.
- Organisation élections : remerciements aux élus pour leur travail.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

Monsieur le Maire lève la séance : il est minuit quinze minutes.